

Organisation des séances

La MS So atteste les connaissances, les savoir-faire et l'aptitude générale du titulaire à accéder à une formation de niveau HES en travail social. Deux séances quadripartites et une séance tripartite encadrent le processus de formation.

Les trois séances organisées pendant les 24 semaines de formation pratique ne se limitent pas à des moments de validation ou d'évaluation. Elles sont des moments-clé pour faciliter l'engagement des étudiant-e-s dans un processus de formation en alternance (qui relie la théorie et la pratique). En conséquence, ce dispositif de formation, intégrant une littérature spécialisée, donne l'occasion aux étudiant-e-s d'ajuster leur regard, d'affiner la compréhension des situations et d'élargir les perspectives d'actions professionnelles.

1. Première séance quadripartite

Sous la supervision d'un-e collaborateur-trice qualifié-e en travail social fonctionnant comme personne répondante de l'établissement ou du lieu de stage, l'étudiant-e prépare et rédige des objectifs spécifiques de stage s'inscrivant dans les objectifs généraux de la maturité spécialisée (document 2). Ces objectifs sont définis dans une première séance quadripartite réunissant la personne répondante de l'ECG, la personne répondante de l'établissement, l'expert-e HES et l'étudiant-e. Cette séance a lieu durant les quatre premières semaines de l'expérience professionnelle spécifique.

La séance dure 90 minutes environ et l'animation est assurée par la personne répondante de l'ECG.

Contenu de la séance

- L'étudiant-e décrit son processus d'intégration dans l'établissement du domaine social.
- La personne répondante de l'établissement évalue les premiers temps de formation de l'étudiant-e.
- L'étudiant-e présente ses objectifs de formation.
- La personne répondante de l'ECG et l'expert-e HES questionnent l'étudiant-e sur ses objectifs de formation et proposent si nécessaire quelques ajustements.
- La séance se termine avec un mot de conclusion de tous (tour de table pour un bref feed-back de la séance).

Après la séance, le document 2 est mis au propre et signé par l'étudiant-e et la personne répondante de l'ECG.

2. Deuxième séance quadripartite

Les évaluations de l'expérience spécifique, du rapport de stage et de sa présentation orale donnent lieu à une deuxième rencontre quadripartite réunissant la personne répondante de l'ECG, la personne répondante de l'établissement, l'expert-e HES et l'étudiant-e. Les évaluations de l'expérience spécifique et du rapport de stage se définissent sur la base des critères d'évaluation du contrat (document 3). Les évaluations résultent d'un consensus de délibération entre la personne répondante de l'établissement, l'expert-e HES et la personne répondante de l'ECG.

Cette séance se déroule soit pendant les deux dernières semaines de l'expérience professionnelle spécifique, soit dans les deux semaines qui suivent.

Le rapport écrit de l'EPS (document imprimé ou en format PDF) doit être remis par l'étudiant-e aux personnes répondantes de l'établissement et de l'ECG et à l'expert-e HES trois jours avant la séance.

La séance dure 100 minutes environ et l'animation est assurée par la personne répondante de l'ECG.

Contenu de la séance

- Présentation synthétique (environ 15 minutes) et analyse de l'expérience pratique par l'étudiant-e, qui décrit :
 - une situation marquante qui a permis d'apprendre quelque chose du métier,
 - le travail lié aux objectifs et plus précisément :
 - la manière dont ils ont été réalisés,
 - ce qu'ils ont permis d'apprendre ou de comprendre
 - les compétences qu'ils ont permis d'acquérir
 - l'évolution des motivations pour la pratique du métier.L'étudiant-e peut disposer de tous les documents ou supports qui lui semblent nécessaires pour cette présentation.
- Défense du rapport de stage spécifique par l'étudiant-e : questions des personnes répondantes et de l'expert-e sur le processus réalisé(15 minutes).
- Évaluation de la personne répondante de l'établissement (responsable de terrain de la formation pratique) en l'absence de l'étudiant-e.
- Évaluations formelles du rapport de l'expérience spécifique, de la présentation et de la défense orales en l'absence de l'étudiant-e.
- Transmission orale des évaluations à l'étudiant-e.
- Présentation par l'étudiant-e de la problématique envisagée pour le travail d'approfondissement, sur la base d'un texte d'une vingtaine de lignes. Validation de la problématique choisie par la personne répondante de l'ECG et par l'expert HES, après ajustements ou redéfinition au besoin.
- La séance se termine avec un mot de conclusion de tous (tour de table pour un bref feed-back de la séance).

3. Soutenance du travail de maturité

La soutenance a lieu environ cinq semaines après la deuxième séance quadripartite. Le TM doit être remis à la personne répondante de l'ECG et à l'expert-e HES trois jours avant la soutenance.

Contenu de la séance

La soutenance dure environ 70 minutes.

- Présentation orale du travail par l'étudiant-e (20 minutes) : l'étudiant-e décrit la ou les situations significatives de son stage qui ont motivé la recherche et la réflexion ; il-elle présente la problématique choisie, les pistes de compréhension de cette problématique et les pistes de solution envisagées ; l'étudiant-e décrit les connaissances acquises lors de sa recherche et identifie en quoi ces connaissances auront une influence sur son agir.
- Défense du travail d'approfondissement par l'étudiant-e (20 minutes) : échange sur les différents éléments de la recherche.
- Délibération du jury (20 minutes) : l'évaluation résulte d'une discussion entre la personne répondante de l'ECG et l'expert-e HES sur la base des critères officiels ; la délibération se fait en l'absence de l'étudiant-e.
- Conclusion de la séance d'examen (10 minutes) : l'évaluation est transmise à l'étudiant-e de manière précise. Il-elle donne son point de vue sur ce qu'il-elle comprend de l'évaluation effectuée.

Version du 1^{er} août 2024